

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
du 30/09/2022

Séance du 30 septembre 2022

Membres en exercice :
22

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre à 9 h 30 en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis à ST REMY EN BOUZEMONT sur convocation qui leur a été adressée par voie électronique le 23 septembre 2022 par Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, les membres du Comité Syndical d'ADEVA Pays Vitryat.

Sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Membres présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA

Présents non votant : Charles De COURSON, Jacky DESBROSSE, François GSELL, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Membres représentés : Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Alain PAUPHILET par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

Excusés votant : Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Mickael JACQUEMIN, Olivier MALOU

Excusés non votant : FONS Jean-Philippe Sous-Préfet, HANSE Brigitte

Absents votant : Claude GUICHON, Dominique HAUTEM

Absents non votant : AUBRY Bernard, DAHERON Corinne, DUCHENE Thibaut, ERRE Pascal, LEROY Franck,

Assistent : LAMBERT Catherine, LEPOLARD Mélanie, De MIANVILLE Laetitia, NEFFAH Thomas

Secrétaire de séance : Sylvain LANFROY

Le Président Daniel FONTAINE ouvre la séance et remercie M. Sylvain VALOTA, Maire de la commune et son Conseil Municipal pour le prêt gracieux et l'installation de la salle permettant de tenir cette séance de comité syndical ainsi que l'accueil café.

Monsieur Sylvain LANFROY est nommé Secrétaire de séance. Il procède à l'appel des élus et du comité d'experts.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATION DONNEES AU PRESIDENT PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Thème	Intitulé de l'acte	Date	Arrêté
Ressources humaines Démission	Démission CDI – 100% <u>Annaïg CUNTIGH</u> - Chef de Projet / Directrice	Prenant effet le 11.04.2022	AR2022013
Ressources humaines Recrutement	Signature CDD 3 ans – 100% Thomas NEFFAH – Chef de Projet / Directeur	Prenant effet le 23.05.2022	AR2022010
Délégation de signature de <u>D.Fontaine</u> à <u>T.Neffah</u>	Concernant la gestion du personnel	Prenant effet le 23.05.2022	AR2022011
Délégation de signature de <u>D.Fontaine</u> à <u>T.Neffah</u>	Dans le cadre du marché public relatif à l'évaluation commune en coopération programme Leader 2014-2022	Prenant effet le 23.05.2022	AR2022012
Ressources humaines Recrutement	Recrutement CDD 1 an – 100% Perrine MIRAN – Chargé de Mission Généraliste en remplacement de <u>Trecy NOIROT</u> (congé maternité)	Prenant effet le 25.07.2022	AR2022014
Ressources humaines Congés maternité	Congés maternité de <u>Trecy NOIROT</u> 07.08.2022 au 04.02.2023	Prenant effet le 07.08.2022	AR2022015
Ressources humaines Congés maternité	Retour à la perception d'un traitement à taux plein pendant la durée du congé maternité	Prenant effet le 07.08.2022	AR2022016

✓ Le Comité Syndical prend bonne note de ces informations.

1. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 MARS 2022

✓ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 29 Mars 2022.

2. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» pages 5 à 7)

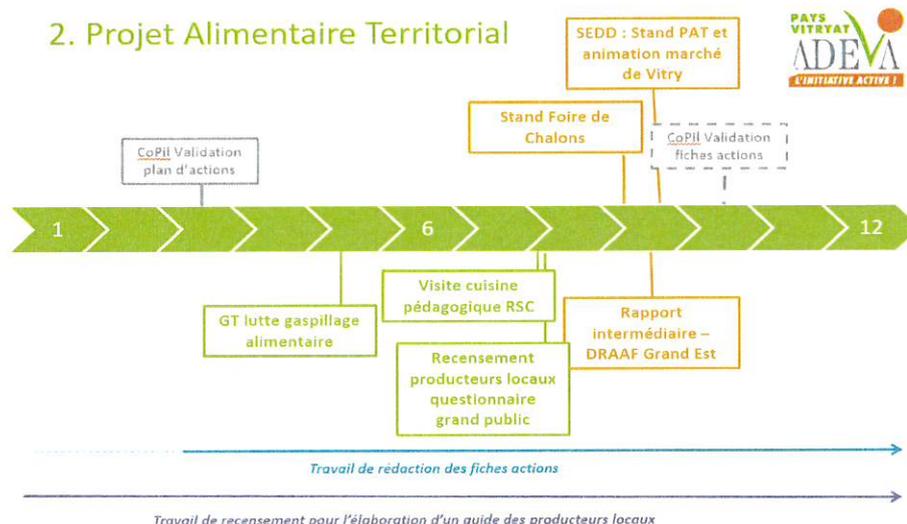
Le Président Daniel Fontaine passe la parole à Laetitia De MIANVILLE, chargée de mission circuits de proximité, en charge du dossier du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Elle rappelle les les actions en cours concernant cette thématique :

- Développer l'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective hors domicile et plus particulièrement de la restauration scolaire
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire
- Soutenir l'activité agricole afin qu'elle soit capable de répondre aux besoins de la restauration collective, et plus largement aux consommateurs du territoire à plus long terme
- Renforcer et créer des partenariats pour développer à court terme un PAT à l'échelle du Pays Vitryat

En appui de cette liste, elle présente une frise présentant les différents évènements qui se sont déroulés depuis le début de l'année et vont se dérouler d'ici fin 2022.

2. Projet Alimentaire Territorial



Un focus est fait plus particulièrement concernant le stand PAT qui s'est installé sur le marché de Vitry-le-François le jeudi matin 22/09/2022. Le traiteur "La cuisine des voisines" a fait des achats le matin même de produits locaux sur le marché et les a cuisinés sur place afin de proposer des dégustations aux passants. Cette animation a remporté un vif succès.

✓ Le Comité Syndical prend bonne note de l'état d'avancement de ce dossier.

3. GAI AH-ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» pages 8 à 10)

Le Président laisse la parole à Mme De MIANVILLE qui gère également cette thématique.

Elle liste les actions en cours :

- Fin 2022 : Lancement des "balades thermiques" dans les villages.
- Objectifs : sensibiliser les ménages et les élus à la rénovation énergétique
- Campagne à destination des Communautés de Communes (CC) afin de recenser les communes intéressées par la démarche.
- Objectifs de 3 visites par CC
- 3 "balades annulées" :
Vanault-les-Dames, le 8/03/2022 - Moncetz-l'Abbaye, le 9/03/2022, Favresse, le 10/03/2022

Dans ce cadre, Mme De MIANVILLE lance un appel aux élus pour être relais d'information dans leurs communes et communautés de communes.

Elle informe également :

- des démarches engagées pour remplacer la caméra thermique qui est hors d'usage.
- du départ d'Adrien THIEBAUT de la CCVCD qui a quitté ses fonctions fin Juillet 2022 et donc de la latence sur la mission puisqu'il n'y a plus que 0,5 ETP d'affecter à celle-ci. Le recrutement est en cours.

Il faut néanmoins prendre en considération l'affluence des demandes venant des particuliers, déclenchées par le changement de température de ce début d'automne, mais faisant également suite aux campagnes de communication de l'Etat en ce domaine.

C'est justement face à l'existence d'une grande pluralité des programmes visant la rénovation énergétique et entraînant la confusion dans les esprits des citoyens, que Sylvain LANFROY, élu de la 4CVS, se fait le porte-parole pour annoncer au comité syndical que sa communauté de communes a pris une délibération lors du conseil communautaire d'hier soir, décidant de renoncer à la participation à la plateforme GAI AH à partir de l'année prochaine.

L'empilement des différents dispositifs et la possibilité d'être consulté par des prestataires frauduleux justifient aussi cette décision.

Un débat s'engage entre les élus du comité syndical, relatant chacun leur expérience en ce domaine, pour aiguiller et accompagner les habitants de leur collectivité. Tour à tour, ils évoquent le programme SARE, les structures FRANCE SERVICE, MaPrimeRenov', la plateforme GAIAH qui travaille conjointement avec les OPAH. Un numéro vert a également été créé qui doit normalement renvoyer vers la plateforme GAIAH.

Le Président FONTAINE prend acte de la décision de la 4CVS qu'il regrette. Il demande que la délibération prise soit transmise au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.

Le comité syndical évoque également l'impact financier de cette décision dans la mesure où les 3 communautés de communes financent ce dispositif au protata du nombre d'habitants à hauteur de 0,44 centimes d'euros.

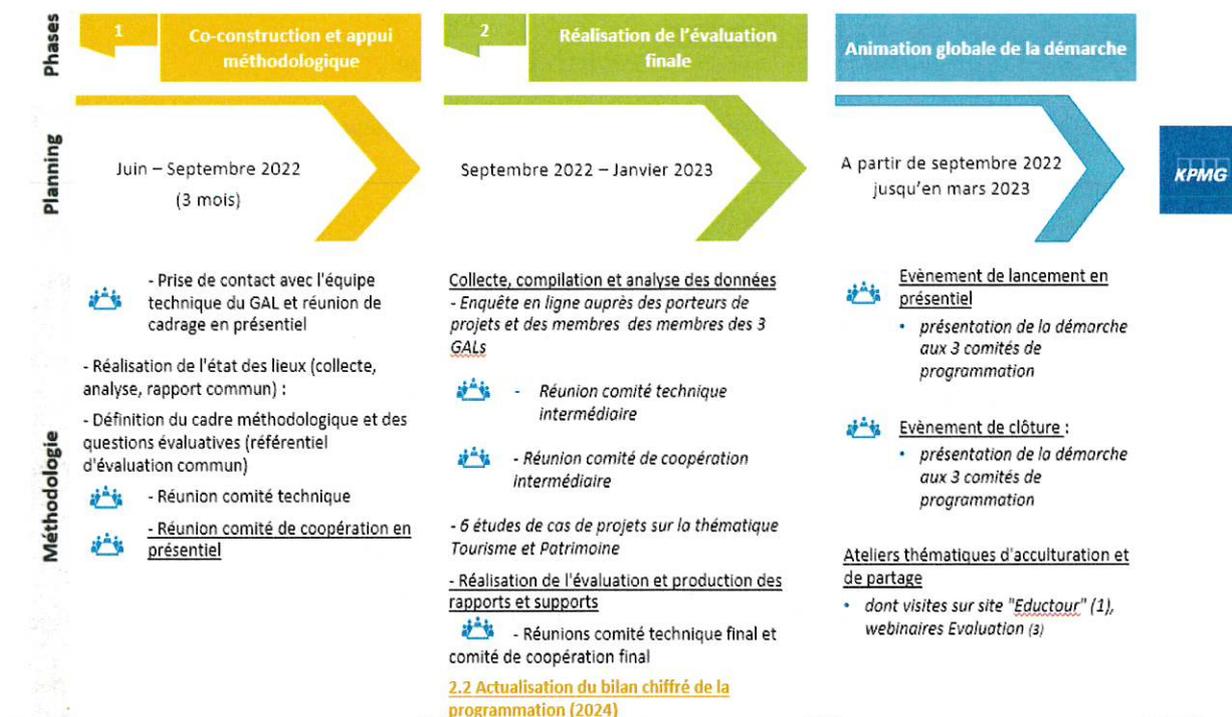
✓ **Le Comité Syndical prend acte de la décision de la 4CVS qu'il regrette et le dispositif GAIAH sera remis à l'orde du jour d'une prochaine réunion de comité syndical afin d'exposer les répercussions de cette décision tant sur le point de vue financier que son fonctionnement.**

4. LEADER ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» pages 11 à 13)

4.1 Evaluation de la candidature en cours : KPMG

Le Président Daniel FONTAINE passe la parole à Mélanie LEPOLARD, Chargée de mission Leader, qui débute son intervention en commentant le tableau récapitulatif de déroulement de l'évaluation en cours du programme Leader 2014-2022.



Pour faire suite à la publication du marché public relatif à l'évaluation Leader 2024-2022, seul le cabinet KPMG de Paris a répondu et la mission lui a été confiée.

Le déroulement de l'évaluation est donc scindé en 3 phases.

1. Co-construction et appui méthodologique
2. Réalisation de l'évaluation finale
3. Animation globale de la démarche

Elle a débuté en Juin et se terminera en Mars 2023.

La réunion du comité de coopération a eu lieu le lundi 26 Septembre avec les représentants des 3 GALs. La phase 2 va être engagée prochainement avec l'envoi d'un questionnaire en ligne aux membres du comité de programmation et aux porteurs de projet.

✓ **Le Comité Syndical prend bonne note du point d'étape de cette mission.**

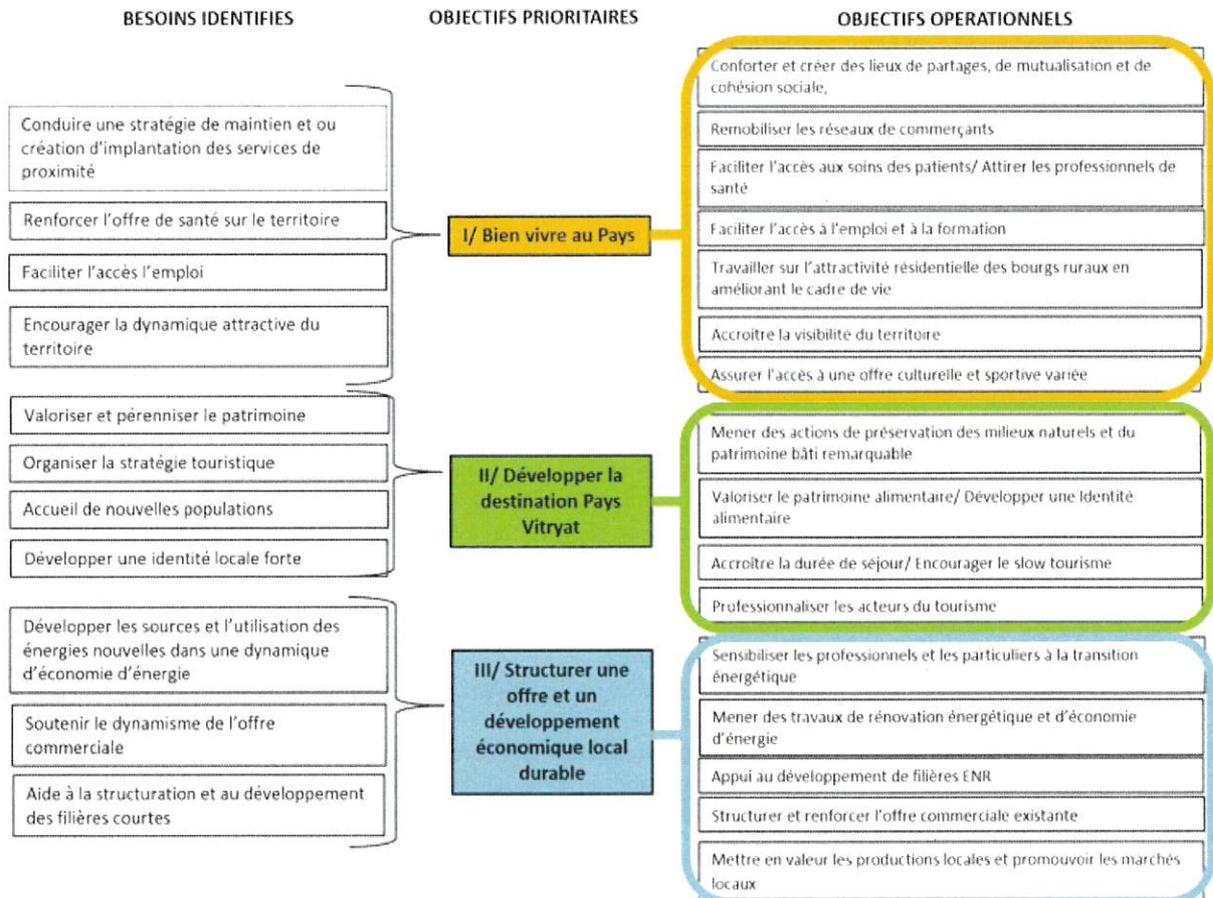
4.2 Préparation de la candidature LEADER 2023-2027 - DELIB DE 2022 014 01

Parallèlement au lancement de l'évaluation 2014-2022, Mélanie LEPOLARD fait part du travail en cours concernant la préparation de la prochaine candidature Leader.

Suite à l'appel à candidatures lancé par la REGION Grand Est en Avril pour sélectionner les futurs GALs qui mettront en oeuvre leur stratégie de développement local sur la période 2023-2027, un dossier de candidature est à rédiger et à rendre au plus tard le 12 Octobre.

Afin de réfléchir aux actions à inclure dans ce nouveau programme, un travail de concertation a été engagé auprès de la population, des élus et des techniciens. Plusieurs comités de pilotage ont été organisés. Un questionnaire en ligne a été publié sur Facebook et une réunion de concertation de tous les acteurs du territoire s'est déroulée le 5 Juillet dernier. Les projets structurants inscrits dans les 2 PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) - CCVCD et CCPBD/4CVS du Pays Vitryat ont également été pris en compte.

Le dossier est donc en cours d'écriture et en phase de finalisation sur la base de l'arbre stratégique présenté ci-dessous. Le titre retenu et proposé pour cette nouvelle candidature est : "Pour un pays vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie".



C'est l'occasion pour le Comité Syndical d'échanger sur les généralités du programme Leader et cette nouvelle stratégie locale de développement proposée.

Objet: CANDIDATURE LEADER 2023-2027 - DELIB DE 2022_014_01

Le Président expose :

L'association ADEVA Pays Vitryat puis le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ont porté et mis en œuvre les programmes LEADER 2007-2013 et 2014-2022. Cette enveloppe dédiée au développement local a permis une réelle animation sur le territoire et l'aboutissement de divers projets.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est pour le portage et la mise en œuvre du futur programme LEADER 2023-2027 dans la perspective de faire émerger de nouveaux projets sur le territoire, apportant une véritable plus-value au Pays Vitryat.

Suite à cette première étape de lancement, une démarche d'élaboration de la candidature a été engagée en avril 2022 par le syndicat. Elle s'est concrétisée par un diagnostic approfondi du territoire et par un large travail de concertation auprès de la population, des élus et des personnels techniques. Ces différents échanges et travaux ont permis de construire un dossier de candidature conforme aux attentes de la Région Grand Est.

La stratégie locale de développement proposée se décline autour de 3 objectifs stratégiques :

- Bien vivre au Pays
- Développer la destination Pays Vitryat
- Structurer une offre de développement économique local durable

Avec comme priorité ciblée retenue : « Pour un pays vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie »

Il est proposé au comité syndical :

Vu le cahier des charges « APPEL A CANDIDATURES LEADER 2023-2027 – REGION GRAND EST »,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2015 portant création du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération du 15 décembre 2021 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat « APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT ET SOUTIEN PRÉPARATOIRE - DE_2021_023 »

Vu la délibération du 29 mars 2022 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat « SOUTIEN PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027 - DE_2022_006 »

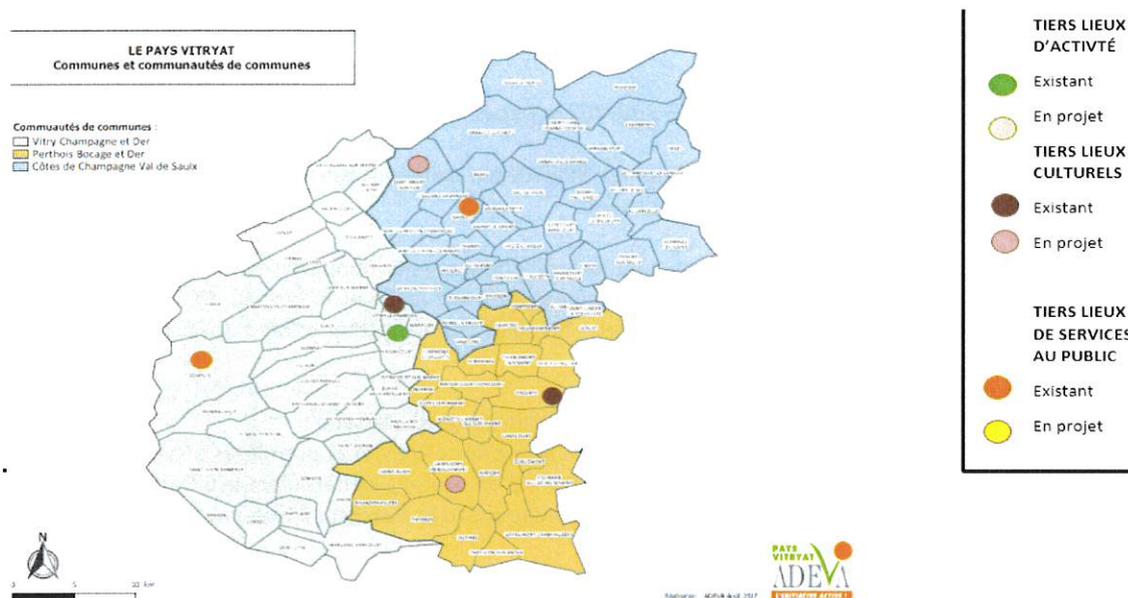
Vu le dossier de candidature élaboré et exposé,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la démarche LEADER pour favoriser le développement local porté par les acteurs du territoire et renforcer le partenariat public- privé,

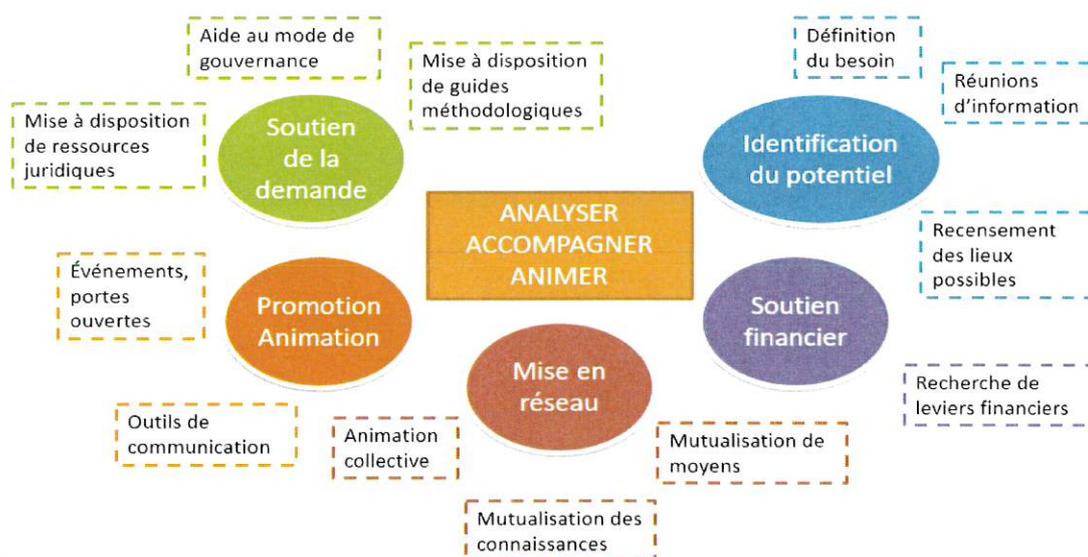
- De s'engager dans la démarche LEADER 2023-2027,
- De s'engager à porter le Groupe d'Action Locale du Pays Vitryat, sous réserve de la sélection de la candidature élaborée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- De s'engager à mettre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme, sous réserve de la sélection de la candidature élaboré par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité de :**

- **S'engager dans la démarche LEADER 2023-2027,**
- **S'engager à porter le Groupe d'Action Locale du Pays Vitryat, sous réserve de la sélection de la candidature élaborée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **S'engager à mettre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme, sous réserve de la sélection de la candidature élaboré par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **Et donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération**



La feuille de route décidée en son temps pour encadrer l'expérimentation a ainsi été établie :



ETAPE IDENTIFICATION DU POTENTIEL : les missions s'y rapportant ont été confiées à la chargée de mission Service à la Population, Trecy NOIROT, puis Perinne MIRAN, qui ont fait la visite des différents tiers-lieux afin de déterminer leur besoin en ingénierie de projet et envisager l'animation du réseau de ces tiers-lieux.

MISE EN RESEAU : à l'initiative d'ADEVA mais co-animé par OCALIA, un éducteur sera organisé le 11 Octobre prochain afin d'impulser la création d'un réseau des tiers-lieux à l'échelle du pays vitryat et découvrir des tiers-lieux qui fonctionnent en dehors du territoire dans un rayon de 30 à 45 minutes.

Le programme de la journée a été organisé de la façon suivante :

Eductour du 11 octobre 2022

Matinée	Visite du Pôle Coopératif de Revigny-Sur-Ornain <i>Culturel et économique</i> <ul style="list-style-type: none">• Pépinière / Couveuse / C.A.E. / Espace de Coworking• Vente de produits locaux / Jardins partagés / ateliers permaculture / Conférences – débats
Repas du midi	Moment de convivialité et repas
Après-midi	Visite du d'Ecurey Pôles d'avenir <i>Culturel et économique</i> <ul style="list-style-type: none">• Pôle d'excellence rurale (PER) / Musée / Résidence d'artistes• Bar associatif / Magasin de produits locaux / Micro brasserie / Logements / Gîte

A ce jour, 15 personnes se sont inscrites et un covoiturage est prévu.

✓ **Le Comité Syndical prend acte de l'évolution positive de ce dossier.**

6. CONFERENCE SYNDROME DE DIOGENE

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» page 29)

Le Président FONTAINE laisse à nouveau la parole à Thomas NEFFAH.

Ce dernier informe de la tenue d'une conférence sur le thème du syndrome de diogène en partenariat avec avec Emeline Hingrez, pilote du dispositif MAIA des Pays de Châlons, Argonne et Vitryat et l'ARS Grand Est. Cet évènement avait été validé lors d'une réunion du Groupe de Travail Maintien à Domicile – Isolement

Cette conférence s'est déroulée le 19 Septembre dernier à la salle Simone de Beauvoir à Vitry-le-François animée par le conférencier M. Jean-Claude MONFORT, formateur à l'AFAR, organisme de formation orienté, entre-autres, dans le domaine de psychogériatrie.

Il a été comptabilisé 80 participants de tout horizon.

8,5/10 est le taux de satisfaction enregistré auprès des participants qui ont signalé :

- parfois un manque d'échange
- une partie un peu trop longue sur l'histoire
- le besoin de journées complémentaires sur d'autres pathologies de la sphère psychologique

✓ **Le Comité Syndical se félicite de cette initiative qui a enregistré une "belle participation".**

7. ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCOT

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» pages 30 à 34)

En charge du dossier SCoT, le Président FONTAINE l'invite également à faire le point sur ce dossier.

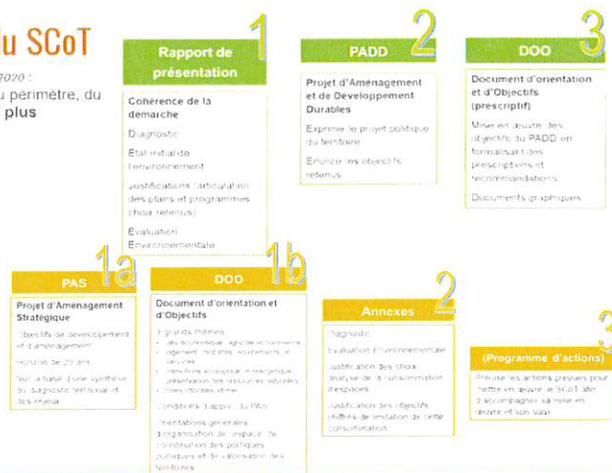
Après la présentation de 2 slides rappelant le contenu du SCoT ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, Thomas NEFFAH rappelle que le Cabinet CITADIA est garant du suivi et de l'évolution de la mise en oeuvre du SCOT du Pays Vitryat appuyé par la voix des élus et l'ingénierie d'ADEVA.

Le contenu du SCoT

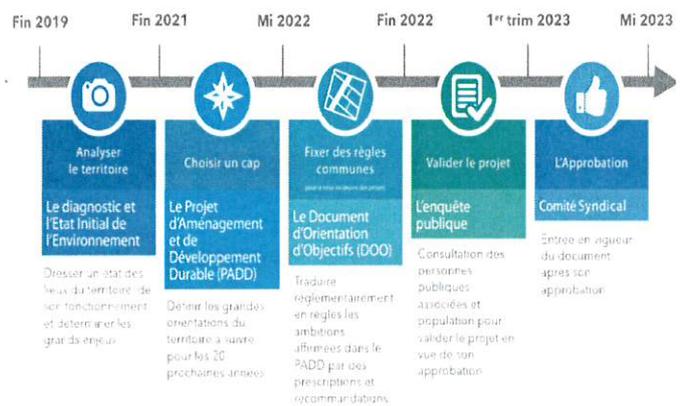
Ordonnance du 17 juin 2020 :
modification du rôle, du périmètre, du
contenu pour un SCoT plus
stratégique

Aujourd'hui

Demain



Calendrier prévisionnel



Le diagnostic a été réalisé et présenté aux 3 EPCI. Les enjeux et l'armature territoriale ont été définis et validés en fin d'année 2021 et constituent la base de réflexion menant à la définition du PAS.

Depuis lors, le dossier est resté en suspens. Aussi ADEVA a relancé CITADIA en lui demandant un rendez-vous en présentiel qui a été planifié le 7 Octobre prochain. Le but de cette rencontre entre Mme Celdran, Directrice d'études du Cabinet CITADIA, le Président du Syndicat mixte ADEVA, le Président du SCOT et le Directeur est de faire un point de situation de la mission.

Les élus du comité syndical engagent un débat sur la difficulté de mise en oeuvre du SCoT sur le pays vitryat à l'heure où le SRADDET Grand Est s'actualise face aux évolutions règlementaires telle la loi climat et résilience avec son objectif "Zéro Artificialisation Nette. Ils font part de leur manque d'informations sur le sujet.

Ils décident de demander au Président délégué au SCoT, M. Jean-Pierre BOUQUET, de bien vouloir organiser rapidement une réunion de concertation avec les élus concernés afin de déterminer la position du Pays Vitryat quant à la stratégie à adopter dans la construction du SCoT.

Le Président FONTAINE entend cette requête et informe le comité syndical qu'il va faire le nécessaire auprès du Président du SCoT.

✓ **Le Comité Syndical souhaite que la position du Pays Vitryat soit clairement déterminée et relayée auprès des élus du Pays Vitryat.**

8. MISE EN OEUVRE DU PTRTE CCPBD/4CVS

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» pages 35 à 37)

Le Président FONTAINE rappelle la mission d'ingénierie d'ADEVA en accompagnement de la DDT sur ce PTRTE dont Thomas NEFFAH assure le suivi.

Ce dernier rappelle les axes stratégiques :

- Pérenniser et valoriser le patrimoine bâti, humain et naturel pour son activité touristique
- Communication et valorisation
- Développer les sources et l'utilisation des énergies nouvelles en protégeant les milieux dans une dynamique d'économie d'énergie
- Réinventer une ruralité connectée aux services et activités.
- Structurer une offre et un développement économique local

Il informe qu'un comité de pilotage s'est déroulé le 8 Juillet dernier qui a traité des points suivants :

- Redéfinition du rôle Cotech / Copil
- Demande à effectuer auprès des élus : prioriser les chantiers et en définir des projets à investiguer par l'équipe projet local
- Mise à jour du tableau de suivi des projets (Resana)
- Définir des indicateurs écologiques

Un prochain comité de pilotage est également programmé le 14 Octobre prochain dont l'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Définir un calendrier de travail et de suivi de réalisation des projets

- Valider le tableau de suivi des projets et les besoins en ingénierie
- Valider le tableau de suivi des indicateurs écologiques

✓ **Le Comité Syndical prend en compte l'état d'avancement de cette mission.**

9. QUESTIONS DIVERSES

(Voir document joint au compte-rendu «Présentation CS 30092022» page 39)

9.1 Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - DELIB DE 2022 015 01

Le Président FONTAINE expose :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation réglementaire incombant à tout employeur quel que soit le nombre de salariés (Art. R4121-1 du Code du Travail).

Le DUERP doit contenir, en plus des risques répertoriés, les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs ainsi que les mesures de prévention de ces risques.

Ces mesures comprennent notamment :

- les actions de prévention des risques professionnels ;
- les actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Il est tenu à disposition du personnel de l'entreprise (Art. R.4141-3-1 du Code du Travail) et d'un certain nombre d'acteurs extérieurs (Art. R.4121-4 du Code du Travail).

Vu l'article R4121-1 du Code du Travail du 01.04.2021 : « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. »

Il est proposé au comité syndical :

- de valider le contenu du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et sa mise en œuvre au sein de ADEVA Syndicat Mixte du Pays Vitryat

- de demander que soit effectuée une mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels dans les situations suivantes :

- Lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés (utilisation d'un nouveau produit chimique dangereux par exemple)
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie (par exemple, apparition de maladies professionnelles, pandémie due à la Covid-19)

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels est transmis par l'employeur à chaque mise à jour au service de prévention et de santé au travail auquel il adhère.

☛ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- de valider le contenu du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et sa mise en œuvre au sein de ADEVA Syndicat Mixte du Pays Vitryat

- de demander que soit effectuée une mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels dans les situations suivantes :

- Lors de toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés (utilisation d'un nouveau produit chimique dangereux par exemple)
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie (par exemple, apparition de maladies professionnelles, pandémie due à la Covid-19)

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels sera transmis par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à chaque mise à jour au service de prévention et de santé au travail auquel il adhère.

9.2 QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question diverse n'a été évoquée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président FONTAINE lève la séance à 11h40.

Le Président,



Daniel FONTAINE

ADEVA - Pays Vitryat
Centre d'affaires « La Fabrique »
3 Bis, avenue de la République
51300 VITRY LE FRANÇOIS
Tél. 03 26 62 10 69 - Fax 03 26 62 10 62

Le Secrétaire de Séance,

Sylvain LANFROY

Est jointe à ce compte-rendu :

La présentation faite lors du comité syndical